

RESIDENCE DU RUANDA
Territoire de Ruhengeri.



B.O. 1937 art. 40 C. Salaire du personnel auxiliaire
4 aides Infirmiers, 6 recenseurs, 1 Infirmière
1 messenger.

Gestionnaire des Crédits: Monsieur le Médecin Provincial à
USUMBURA.

Crédit délégué: **11.880,00 f.**

lettre n° I39/F. du 15 décembre 1936

Dates	Libellés	Sommes dépensées	Observations
4-2-37	Salaire janvier 1937	915,00	-
27-2-37	id février 1937	945,00	-
do	Rappel salaire janvier 1937	110,00	-
29-3-37	Salaire mars 1937	945,00	-
		<hr/>	
		2.915,00	
30-4-37	Salaire avril 1937	955,00	-
31-5-37	id mai 1937	945,00	-
30-6-37	id juin 1937	1.015,00	-
		<hr/>	
		5.830,00	
31-7-37	id juillet 1937	1.015,00	-
30/8/37	id août 1937	1.030,00	-
30/9/37	id septembre 1937	1.000,00	-
		<hr/>	
		8.875,00	
30/10/37	Salaire octobre 1937	1.000,00	
30.11.37	Salaire novembre 1937	1.000.-	10.875.-
31.12.37	Salaire décembre 1937	1.000.-	
		<hr/>	
		11.875	

TERRITOIRES

. DU .

RUANDA - URUNDI

Usumbura , le 15 décembre 1936

N° 139/F

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°

du 19.....

ANNEXE

OBJET :

Sub-délegation de crédits 1937

1199/F
24/12/36

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous deleguer en qualité de sous gestionnaire de crédits les sommes suivantes du budget ordinaire pour 1937 :

à l'article 38/B.....2.500 francs

Cette somme est destinée aux frais de portage des Médecins ou Agents sanitaires chargés du S.A.M.I. de votre territoire.

à l'article 40/C.....II.880 francs

Cette somme est réservée au paiement du salaire combiné à la ration du personnel engagé par contrat employé par les Médecins ou Agents sanitaires chargés du S.A.M.I. de votre territoire. Ce personnel peut être constitué au maximum de : 4 aides infirmiers, 6 recenseurs, I infirmière et I messager.

Le Médecin Chef du S.M.

[Signature]

A Monsieur l'Administrateur Territorial de Ruhengeri
Copie pour Monsieur le Résident du Ruanda
Copie pour Monsieur le Médecin du secteur de Ruhengeri